

REGLEMENT INTERIEUR du Tournoi Interne d'Echecs Rapide de Vienne

Article 1 : L'association « La Tour de Vienne » organise en trois soirées son 1^{er} tournoi d'échecs Rapide 2026 les jeudis 29 janvier, 05 février et 26 février 2026 à la MJC de Vienne, 2 rue Laurent Florentin, 38300 VIENNE.

Le tournoi est ouvert à tous les licenciés A ou B du Club de Vienne. Un joueur externe peut être convié, s'il a appelé au préalable l'organisateur pour en connaître le déroulement et qu'il en accepte les conditions.

Article 2 : Les règles du jeu sont celles de la Fédération Française des Echecs. Les règles d'appariement sont celles du système suisse classique, assisté par ordinateur (programme PAPI_3.3.6, homologué par la F.F.E.).

Pointage auprès de l'arbitre au plus tard à 18h10 pour être apparié pour la ronde 1.

Article 3 : Cadence : Le tournoi se jouera en 7 rondes s'il y a au moins 10 joueurs présents. Chaque joueur disposera de 10 minutes pour jouer sa partie avec un ajout de temps de 5 secondes par coup joué. Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double zéro.

Article 4 : Horaires du tournoi :

- ronde 1 le jeudi 29/01 à 18h15
- ronde 2 le jeudi 29 janvier à 18h50
- ronde 3 le jeudi 29 janvier à 19h25
- ronde 4 le jeudi 5 février à 18h15
- ronde 5 le jeudi 5 février à 18h50
- ronde 6 le jeudi 5 février à 19h25
- ronde 7 le jeudi 26/02 à 18h15

Remarque : A partir de l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre, tout joueur dispose d'un délai de 10 minutes pour se présenter à sa table de jeu. Passé ce délai, il aura partie perdue.

Article 5 : Les droits d'inscription sont gratuits

Les joueurs seront appariés en fonction du dernier classement ELO rapide à jour. Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs. La présentation de la licence A ou B, valable pour la saison en cours, est obligatoire. A défaut, une licence B peut être prise sur place au tarif FFE en vigueur.

Article 6 : Départages : Les départages suivants seront appliqués : Buchholz tronqué, Performance.

Article 7 : Conduite des joueurs. Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur. Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux. Les conversations et lectures suspectes sont interdites dans l'aire de jeu. Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties. Une tenue correcte est exigée.

Article 8 : Règles spécifiques. Pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera deux minutes supplémentaires à son adversaire ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Tout joueur qui souhaite quitter le tournoi de façon définitive doit en informer l'arbitre avant le lancement de la ronde.

Article 9 : Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur ainsi que la Charte du joueur d'échecs. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs.

L'organisateur et arbitre principal : Roger AMATO

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.